

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le onze mai 2026, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	23 avril 2026
Membres présents	9
Membres représentés	1
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Murielle LANG



Présents :

Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire,
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Stéphanie BARANGER, Audrey MERET, Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

Pouvoirs :

Micheline HILAIRE donne pouvoir à Laura STRULOVICI

Absent :

Claude SICRE DE FONTBRUNE



Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2026 – Délibération n° 2026-14/05-09

OBJET : DESIGNATION D'UN CANDIDAT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES 100 DE L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)

Vu - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Considérant les statuts de l'UNCCAS relatifs à l'organisation des instances de l'association ;
Considérant la volonté du CCAS de Villeparisis de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat et de son suppléant au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du conseil d'administration de l'UNCCAS ;

DELIBERE

Article 1 : DESIGNER comme candidate titulaire et candidat suppléant au comité des 100 de l'UNCCAS : Madame Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire chargée des Actions sociales , Vice-Présidente du CCAS (titulaire) et Monsieur Daniel ARNOUD, Vice-Président délégué du CCAS (suppléant)

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au registre des Actes Administratifs.

Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :

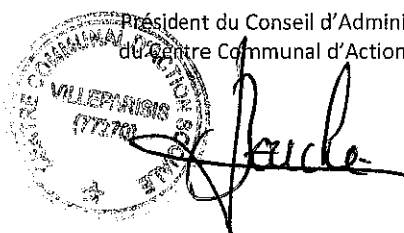
10 votants dont 1 pouvoir

10 pour dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Frédéric BOUCHE

Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

The image shows a circular official stamp of the CCAS of Villeparisis, with the text 'VILLEPARISIS' and '77270' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric Bouche'.